



ABC
ARBITRAGE

Société anonyme au capital de 936
192.848
Siège social : 18 rue du Quatre-Septembre - 75002
PARIS
400 343 182 RCS
Paris

Paris, le 1er juillet 2021

**Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société ABC
ARBITRAGE**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ABC ARBITRAGE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 26 895 titres
- 262 835.71 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 160
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 111
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 55 330 titres pour 406 240.84 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 46 543 titres pour 347 382.82 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 18 108 titres
 - 321 693.73 € en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 117
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 140
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 38 830 titres pour 278 403.87 €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 46 015 titres pour 335 302.51 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 28 440 titres
 - 49 007.93 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.